

**DEPARTEMENT DU JURA**  
**CANTON DE BLETTERANS**  
**COMMUNE DE LARNAUD**  
**Tél/Fax: 03.84.44.43.00**

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 27 OCTOBRE 2015**

L'an deux mil quinze, le vingt sept octobre (27 octobre 2015), à 20h30,  
le Conseil Municipal de la Commune de LARNAUD, dûment convoqué, s'est réuni en  
session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Philippe ANTOINE**, Maire

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 20 octobre 2015

**Présent(e)s** : ANTOINE Philippe, BORNOT-FAIVRE Carine, BUATOIS Yves, CHATOT  
Céline, COUILLEROT Andrée, FAUVEY Jean-Claude, GAVAND Pierre, GUERRET  
Laurent, GUICHARD Virginie, GUILLEMIN Noël, GUYOT David, NOBLET Patrick,  
TISSOT Thierry

**Absent excuse** : NOBLET Jean-Yves

**Secrétaire de séance** : CHATOT Céline

**Nombre de conseillers**: Afférent au Conseil Municipal : 15 - En exercice : 14 - Présents : 13 - Votants : 13

**DIVERS**

**I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DES PRECEDENTES REUNIONS DE CONSEIL:**

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu des réunions de Conseil Municipal du 14  
septembre et du 07 octobre 2015.

**II – URBANISME**

**Suivi des dossiers d'urbanisme :**

1- M. le maire informe les élus :

a) qu'une demande de permis de construire déposée par Céline CHATOT a été acceptée pour la  
construction d'une maison d'habitation sur le lot n°7 au lieu dit « Pièce Rougemont ».

b) que deux déclarations préalables de travaux ont été acceptées :

- Jean-Louis BRIGNON pour la construction d'un abri de jardin Chemin des Genêtes
- Martine THEIS pour un abri pour chevaux Rue de la Malatière.

**III- CHEMINEMENT DOUX RUE DES ECOLES**

Les travaux confiés à l'entreprise Enrobés et T.P. (GANDROZ Jean-Yves) de Larnaud, sont sous-  
traités à l'entreprise EIFFAGE et à IdVerde (TAVAUX) pour le béton coloré, fourni par l'entreprise  
Bonney (LARNAUD).

Conformément au planning, le début de chantier nécessitant l'intervention de gros véhicules est  
réalisé pendant les vacances scolaires afin de ne pas perturber les divers déplacements des enfants et  
du bus. Le béton sera coulé le jeudi 29 octobre, et la barrière de protection sera posée courant  
novembre.

**IV – LOI NOTRE ET COMMUNES NOUVELLES**

M. le Maire expose aux membres du conseil les grandes lignes de la loi NOTRe, avec pour  
conséquences le regroupement de communes en communes nouvelles et le nouveau Schéma  
départemental de Coopération Intercommunal.

Il informe les élus que des contacts ont été pris avec ses collègues des communes voisines afin qu'une réflexion portant sur l'opportunité d'une commune nouvelle sur l'ancien périmètre de la CC des Foulletons soit étudiée au sein de chaque conseil municipal, avant une réunion qui pourrait regrouper l'ensemble des conseillers concernés.

Le Conseil Municipal de Larnaud décide pour sa part et à l'unanimité de poursuivre cette réflexion. Le débat sur le projet préfectoral du SDCI sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil.

Suite à la loi NOTRe, Patrick Noblet, président du Service des Eaux des Foulletons informe les élus que le Syndicat des Eaux devra être supprimé au plus tard en 2020 et intégré à une communauté de communes.

M. le Maire précise également qu'à la demande de Mme la trésorière de Bletterans, le Conseil Municipal doit d'ores et déjà délibérer sur la suppression du CCAS et que la comptabilité sera intégrée à celle de la commune. Les élus approuvent à l'unanimité et charge M. le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à cette suppression.

## **V- AFFOUAGE**

Cette année, l'affouage sera réalisé dans les parcelles 21, 22 et partiellement dans la 2.

Le retour des inscriptions personnalisées accompagnées du paiement est fixé au vendredi 25 novembre 2015 à 19 heures.

Le montant de la taxe affouagère est maintenu à 40 €.

Il sera rappelé dans le règlement distribué aux ayant-droit, que l'affouage est un droit personnel, incessible, et qu'il est strictement interdit d'en faire le commerce.

## **VI – ELAGAGE DES PLATANES**

M. le Maire remercie les conseillers qui ont procédé à l'élagage des platanes ; dès qu'un broyeur thermique sera disponible à la location, les branches seront broyées afin de diminuer le volume d'élagage, qui pourra être réutilisé à des fins écologiques.

## **VII – DEFIBRILLATEUR**

Il est installé dans le hall de la mairie, qui dorénavant restera accessible 24h/24. Bien que d'une utilisation extrêmement simple, une formation sera organisée à l'intention de toute personne intéressée. La date sera communiquée ultérieurement.

## **VIII – TELETHON**

La soirée « jeux » au profit du Téléthon, prévue le vendredi 04 décembre au soir sera organisée sous l'égide de l'Association de Parents d'Elèves. Plusieurs associations locales sont également impliquées et chaque foyer recevra un courrier dans les jours qui viennent afin d'organiser au mieux cette manifestation.

## **IX – QUESTIONS DIVERSES**

Michel SAVIN a présenté sa démission à M. le Maire, qui conformément à la loi, l'a transmise à M. le Préfet ; il convient donc de le remplacer en tant que délégué communal au Syndicat des Eaux des Foulletons. Thierry TISSOT accepte d'être nommé délégué pour le remplacer.

M. le Maire informe les élus que courant Novembre, le SIDEC lancera la consultation des architectes pour le projet de salle multi-services.

**Philippe ANTOINE,**  
**Maire de LARNAUD**

